



Droit d hébergement sans jugement

Par **Lili2874**, le **29/10/2018** à **08:55**

Bonjour à tous, rnJ'aurais besoin de conseils suite à un souci avec le père de ma fille. Nous sommes séparés depuis 9 mois et ma fille va avoir un an. Je suis partie quand ma fille avait 3 mois après avoir appris que le père de ma fille me trompait depuis plus d'un an. Nos relations ont été très compliquées au départ mais j'ai toujours apportée ma fille voir son père et je lui laisse quasiment tous les week-ends et parfois 4 ou 5 jours d'affilée malgré son jeune âge. Le père est quelqu'un de très nerveux et il lui est arrivé d'être agressif verbalement plusieurs fois, ce que je ne retenais pas pour ne pas envenimer la situation et permettre à ma fille de voir son père. Il y a un mois, il en est arrivé à être violent avec moi. J'ai été déposer une main courante au commissariat et depuis je refuse de lui apporter sa fille jusqu'au jugement. Je lui ai proposé de venir la voir dans un lieu public pour m'assurer ma sécurité et calmer la situation, ce qu'il a refusé. Il me menace par mails via son avocat de me dénoncer au juge des affaires familiales, il nie sa violence. Je pense être dans mon droit de me protéger et de protéger ma fille mais j'ai peur malgré tout de la suite.rnMerci de votre aide